

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET ÉLECTIVE DE LA LIGUE RÉUNIONNAISE DE SURF LE 26 JUIN 2021

Sont présents : SPARTON Éric (Président LRS, ANVR - Procuration Leu Tropical Surf Team), THOMAS Jean-Philippe (Trésorier LRS), GOURAMA Olivier (membre CD LRS, Président PBSB), LAUTIER- SOYRIS Mélanie (Secrétaire Générale LRS), BOULANGER Robert (membre coopté, Président SLSC, représentant FFS LRS), GEOLLOT Hervé (Directeur VRR), MARTINEAU Thierry (Président RSC), COCHONNEAU Bastien, BOULE Sébastien.

Sont absents excusés : MAILLARD Thierry (Médecin ligue), POUZET Gilbert (Président LTST- Procuration Éric SPARTON), DE LAPELIN DUMONT Yves (Accident de travail-Membre du CD, RSC)

Sont absents non excusés : JAVEGNY Christine (SLSC), RAMAHALISON Géraldine (membre CD), VIDOT Jean Louis (SCRN)

Sont invités : CANN Jean- Louis (CREPS) FONTAINE Bernard (ACE/ CAC), GRAINVILLE David (ACECOR/ EC), CESARD Quentin (Conseiller en Développement)

Secrétaire de séance : FUTOL Hyria (Secrétaire de Direction LRS)

**Séance ouverte à 09h00**

Ordre du jour arrêté par la Comité Directeur de la LRS et présenté par le Président :

### AG Ordinaire

- 1- Approbation du PV de l'Assemblée Générale 2018 (pas d'AG en 2019-2020)
- 2- Rapport Moral
- 3- Approbation du Rapport Moral
- 4- Rapport du Commissaire aux Comptes 2019
- 5- Bilan financier 2019
- 6- Approbation du Rapport Financier
- 7- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/19 et quitus
- 8- Présentation du budget prévisionnel 2021 et approbation
- 9- Approbation du budget prévisionnel
- 10- Bilan sportif
- 11- Approbation du bilan sportif
- 12- Bilan Vigies Requin Renforcées

### AG électorale

- 13- Démission du Comité Directeur (procédure statutaire)
- 14- Présentation des candidats/listes
- 15- Désignation de la personne en charge du contrôle, du déroulé de l'AG (personne licenciée, la plus âgée, présente à l'Assemblée)
- 16- Désignation des scrutateurs
- 17- Election du Comité Directeur
- 18- Election de la Secrétaire, Trésorier par le Comité Directeur
- 19- Election du Président par l'Assemblée Générale
- 20- Questions diverses

### Organisation de la Ligue Réunionnaise de Surf

<b>Président</b>	<b>SPARTON Éric</b>
<b>Secrétaire générale</b>	LAUTIER Mélanie
<b>Trésorier</b>	THOMAS J-Philippe
<b>Responsable Partenaires</b>	LAUTIER Mélanie
<b>Chargée de Communication</b>	LAUTIER Mélanie
<b>Comité Directeur</b>	DUMONT-DELAPIN Yves
	GOURAMA Olivier
	MEYNIER Thomas
	VIDOT Jean- Louis
	GAZZO Alexis
	BEVILACQUA Pierre
	CACHERA Albert
	RAMAHALISON Géraldine
MAINGUY Marine	
<b>FFS</b>	BOULANGER Robert
<b>VRR</b>	GEOLLOT Hervé

### AG Ordinaire

#### 1- Approbation du PV de l'Assemblée Générale 2018 (pas d'AG en 2019-2020)

Voté à l'unanimité

#### 2- Rapport Moral

Document en annexe.

Rapport moral présenté par Le Président.

#### 3- Approbation du Rapport Moral

Voté à l'unanimité

#### 4- Rapport du Commissaire aux Comptes 2019-2020

Document en annexe.

M. FONTAINE Bernard, Commissaire Aux Comptes a présenté son rapport concernant les comptes de l'exercice de 2019, clôturé au 31/12/2019, qui ont été certifiés réguliers, sincères et fidèles.

Il rappelle ses responsabilités en tant que Commissaire Aux Comptes et qu'il ne donne uniquement son avis sur les comptes.

Les comptes de l'exercice 2020 sont en cours d'audit, une attestation sera établie par Monsieur FONTAINE pour les services financeurs.

#### 5- Bilan financier 2019-2020

Documents en annexe.

Présentation du bilan financier de l'exercice 2019 par Monsieur GRAINVILLE.  
Explications sur les différentes subventions que perçoit la Ligue.  
Celles du fonctionnement Ligue/Pôle ne sont pas les mêmes qui sont perçues pour le dispositif VRR (fonctionnement et investissement).

Concernant les investissements de VRR, certains peuvent être mis en immobilisation (bateau/ Jet ski) alors que d'autres investissements sont mis dans des comptes de charge puisque cela représente du consommable, tel que les palmes, les GoPro, qui ont une durée de vie de 6 à 12 mois.  
Tout comme pour les amortissements de certains matériels qui sont censés être amortis sur 5 ans, ils seront amortis sur 3 ou 4 ans.

Monsieur GRAINVILLE a insisté sur le fait que l'inventaire de tout le matériel que possède la Ligue devra être fait avant le transfert au CSR.

Il explique également les conséquences de la diminution de la subvention de la Région de 100 000 euros. Ce qui fait qu'une partie de l'investissement est en baisse, le matériel est moins renouvelé et donc plus mis en rebus.

Une subvention de 425 000 euros permet d'avoir une avance de trésorerie pour l'année suivante.  
Constat d'une diminution des prestations vendue.

Il précise que la charge de fonctionnement ne prend pas en compte la masse salariale et présente les différentes charges de la Ligue.

La Ligue présente donc un résultat positif de 330 000 euros, positivité liée aux subventions exceptionnelles de 2018, ce qui a entraîné la création d'un fonds de roulement et une capacité d'auto-financement de 400 000 euros malgré la diminution des subventions en 2020.

Monsieur GEOLLOT précise qu'il y a eu une discussion avec le CSE pour une revalorisation des salaires car ces derniers n'ont pas été augmenté depuis 2015. Une augmentation de 5% effective au 1 avril 2021.

## **6- Approbation du Rapport Financier**

Voté à l'unanimité

## **7- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/20 et quitus**

Une nouvelle assemblée se réunira pour la présentation des comptes de l'exercice 2020.

## **8- Présentation du budget prévisionnel 2020 et 2021**

Documents en annexe.

- Présentation du budget prévisionnel 2020 par M. THOMAS Jean- Philippe, Trésorier de la Ligue.

Présentations des subventions que perçoivent la Ligue qui sont de la Région, de l'ANS et du Département (fonctionnement Ligue, Fonctionnement Pôle Espoir, Manifestations et investissement).  
Explication de la particularité du FEBECS, les fonds ont été reçus mais à cause de la crise sanitaire en 2020, il sera utilisé pour le stage d'été 2021.

- Présentation du budget prévisionnel pour l'année 2021.

Une demande d'enveloppe un peu plus importante a été faite auprès de la Région pour l'investissement, par rapport à l'ouverture des écoles de Surf.  
Des formations sont prévues pour la fin de l'année 2021 (juges, ...).

Augmentation de la rémunération des entraîneurs mais qui reste moins défrayés que ce qu'ils doivent percevoir. Ils sont loin d'avoir la rémunération d'un BE mais accepte de jouer le jeu par rapport à l'ouverture des écoles.

- Présentation du budget prévisionnel de VRR par M. GEOLLOT Hervé.

Le budget prévisionnel pour VRR est présenté d'avril à octobre en raison du fait que les salaires de novembre et décembre 2021 seront pris en charge par le CSR.

### 9- Approbation du budget prévisionnel

Voté à l'unanimité.

L'assemblée générale vote le transfert du « dispositif Vigie Requin Renforcée » dans ses moyens humains (28 salariés) et logistique matériels, maritime et terrestre.

La Ligue Réunionnaise de Surf se garde le droit d'annuler ce transfert si les conditions dans le domaine de gestion des salariés n'étant pas remplies.

Elle gardera aussi les matériels nécessaires à l'organisation de la LRS.

Certaines conventions de mise à disposition pourront être signées, suivant l'intérêt de la LRS et celle du CSR.

Pour l'année 2021 les mois de novembre et décembre sont pris en compte par le CSR dans la gestion complète du dispositif (salaire, fonctionnement).

### 10- Bilan sportif

Document en annexe.

Présentation des bilans sportifs pour les années 2019 et 2020 par Monsieur SPARTON Éric.

### 11- Approbation du bilan sportif

Voté à l'unanimité

### 12- Bilan Vigies Requin Renforcées

Documents en annexe.

Bilan du dispositif VRR présenté par Monsieur GEOLLOT Hervé.

Constat d'une belle évolution du dispositif avec l'ouverture du spot de Trois- Bassins avec l'allègement des mesures sanitaires.

Aujourd'hui le dispositif est ouvert aux 700 licenciés de la Ligue ainsi qu'aux surfeurs libre.  
Pour surfer avec VRR il suffit d'avoir une licence. Le deuxième dispositif de surveillance du LTST nécessite d'être licencié, ainsi qu'être équipé d'un EPI.

Auparavant le dispositif avait pour rôle de faire la police pour pouvoir entrer dans le dispositif maintenant les vigies font de la prévention pour les non licenciés et les règles de sécurité et les comportements à adopter dans le dispositif VRR qui est ouvert à tous.

Trois- Bassins c'est plus de 400 à 500 personnes présentent sur le spot.

La ligue est toujours en recherche de solutions pour avoir des créneaux spécifiques pour le Pôle Espoir et pouvoir être ouvert aux licenciés en même temps.

Monsieur GEOLLOT précise que la mission de VRR doit se terminer en décembre 2021 avec le transfert au CSR pour début 2022 qui est toujours en pour parler.

Présentation de l'organigramme de VRR, le dispositif compte 24 ETPT en CDI et 4 ETPT en CDD.

Concernant la saisie aux Prud'hommes, Neuf dossiers où la Ligue est gagnante, les demandes ont été déboutées et deux dossiers sont toujours en cours.

Pour la partie formation, il y a eu au cours de l'année, 14 recyclages et 8 PSE1. A savoir que la formation pour un vigie coûte 6 000 euros.

Monsieur GEOLLOT insiste sur le fait qu'il rappelle constamment aux salariés qu'être vigie n'est pas un métier mais un tremplin, d'où les formations.

Il y a un Directeur et quatre encadrants il n'y a donc pas d'évolution dans ce métier.  
Les anciens salariés ont pu saisir cet avantage et partir ailleurs.

Le bilan d'activité de VRR pour 2020 est établi sur neuf mois, deux mois de fermeture à cause de la COVID- 19 et un mois de fermeture annuelle aux mois de juillet et août qui est imposée puisque c'est la période propice aux remontées des requins.

Cette année les vigies sont équipés d'aqua propulseur, ce qui les permettent de tripler la distance de leur zone de surveillance.

En perspective pour l'année 2021, le transfert du dispositif VRR au CSR, ce qui permettra un retour au cœur de métier de Ligue Réunionnaise de Surf.

Présentation du planning du deuxième semestre des formations pour les vigies.

Des cages de protège hélice ont été commandés en rapport à la demande de la DMSOI pour la protection des tortues.

Présentation de la convention du littoral pour le spot de Trois- Bassins.

Monsieur GEOLLOT termine son bilan sur le fait que la mission de Ligue est remplie et que le dispositif VRR n'est plus en phase d'expérimentation.

### **13- Questions diverses**

Monsieur CESARD Quentin, futur Conseiller en Développement de la Ligue, demande s'il y aura des créneaux ouverts pour le pôle perfectionnement des clubs. Le Président lui répond que cela serait à réfléchir et à planifier.

## AG électorale

### 14- Démission du Comité Directeur (procédure statutaire)

Tous les membres du Comité Directeur ont démissionné.

### 15- Présentation des candidats/listes

Sont candidats au CD : LAUTIER- SOYRIS Mélanie, RAMAHALISON Géraldine, SPARTON Éric, THOMAS Jean-Philippe, GOURAMA Olivier, BOULANGER Robert, GEOLLOT Hervé, MARTINEAU Thierry, COCHONNEAU Bastien, BOULE Sébastien, DE LAPELIN DUMONT Yves, MAILLARD Thierry.

Il y a 12 candidats, il faut 12 membres dans le Comité Directeur donc 1 liste.  
Monsieur SPARTON propose, soit un vote à bulletin secret, soit un vote à main levée.

Monsieur MARTINEAU souhaite savoir s'il n'y a pas d'ambiguïté dans l'intérêt de la Ligue concernant les membres salariés qui se présentent. Monsieur SPARTON lui répond que non, car les salariés vont basculer au CSR. Ils ne seront donc plus salariés de la LRS.

### 16- Désignation de la personne en charge du contrôle, du déroulé de l'AG (personne licenciée, la plus âgée, présente à l'Assemblée)

L'assemblée a choisi le vote à main levée, à l'unanimité.

### 17- Désignation des scrutateurs

Choix du vote à main levée donc pas de scrutateur désigné.

### 18- Élection du Comité Directeur

Il y a 12 candidats qui se présentent, ces 12 personnes sont donc élues au Comité Directeur à l'unanimité.

### 19- Élection de la Secrétaire, Trésorier par le Comité Directeur

Le Comité Directeur a élu à l'unanimité :

- Trésorier : Monsieur THOMAS Jean- Phillippe
- Secrétaire Générale : Madame LAUTIER- SOYRIS Mélanie

### 20- Élection du Président par l'Assemblée Générale

Le Comité Directeur a élu à l'unanimité :

- Président : Monsieur SPARTON Éric

Souhait de la part du Président que Monsieur MARTINEAU se présente au poste de Vice- Président.  
M. MARTINEAU accepte la proposition et est élu à l'unanimité.

Le Comité Directeur de la Ligue Réunionnaise de Surf est élu pour un mandat de 4 ans.

### 21- Questions diverses

Comment cela se passera pour les différentes commissions réglementaires :

- Sportifs de Haut Niveau

- ETR
- Brevets d'Etat
- Représentante Féminine

Les commissions seront créées en Comité Directeur et non en Assemblée Générale.

Quand aura lieu la prochaine réunion du Comité Directeur ?

Le mercredi 07 juillet 2021 à 17h00, décision prise en corrélation avec les agendas des membres du Comité.

### Nouvelle organisation de la Ligue Réunionnaise de Surf

Comité Directeur	
Président	SPARTON Éric
Secrétaire Générale	LAUTIER- SOYRIS Mélanie
Trésorier	THOMAS Jean- Philippe
Responsable Partenaires	LAUTIER- SOYRIS Mélanie
Chargée de Communication	
Membres élus	DUMONT-DE LAPIN Yves
	GOURAMA Olivier
	COCHONNEAU Bastien
	BOULE Sébastien
	RAMAHALISON Géraldine
	MARTINEAU Thierry
	MAILLARD Thierry
	BOULANGER Robert
GEOLLOT Hervé	

Séance clôturée à 11h30

La Secrétaire de séance  
Hyrria FUTOL



La Secrétaire Générale  
Mélanie LAUTIER



Le Président  
Éric SPARTON



**LIGUE REUNIONNAISE DE SURF**  
2 Bis, rue des Brisants  
97434 SAINT GILLES LES BAINS  
Tél : 0262 61 72 19  
SIRET 351 971 254 00021

Page 7 sur 7